



COMMUNE DE GROUSBOUS

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

www.groussbus.lu

KlimaPakt | EUROPEAN ENERGY AWARD
Meng Gemeng engagéiert sech

Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 service.technique@groussbus.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	99330
Objet :	le maintien et la construction de miradors
Requérant :	Monsieur Richard Frank
Adresse :	25, Latterbach L-9170 Mertzig
Date de la décision :	13.09.2021
Lieu :	sur le lot de chasse 220 sur les territoires des communes de Grosbous et de Wahl
Début du délai de recours :	19.09.2021
Fin du délai de recours :	20.12.2021
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 15 septembre 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

